

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2016 AU 31
DÉCEMBRE 2016, À L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2018
ET À LA MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018**

**PHASE 1
FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES
POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2016**

RAPPORT ANNUEL SUR LE SONDAGE DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

1. **Référence :** Pièce [B-0036](#), p. 3.

Préambule :

Le sondage de satisfaction de la clientèle est complété en quatre vagues d'appels téléphoniques effectués par la firme ACNielsen de Montréal et non pas par la firme Opinion Search de Montréal comme ce fut le cas dans les années antérieures.

Demande :

1.1 Veuillez donner les raisons pour lesquelles Gazifère a changé de firme de sondage.

2. **Référence :** Pièce [B-0036](#), p. 5.

Préambule :

La dernière question du sondage relative à l'évaluation du rapport qualité/prix du gaz naturel a été produite à titre d'information. Les résultats sont indiqués pour l'ensemble de la clientèle résidentielle et l'ensemble de la Clientèle CII.

Demandes :

2.1 Veuillez donner les raisons pour lesquelles les résultats ne font plus la distinction entre la clientèle n'ayant pas reçu de service et celle ayant reçu un service comme ce fut le cas pour les années antérieures.

2.2 Veuillez indiquer comment Gazifère prévoit assurer la continuité des résultats obtenus, le cas échéant.

3. Référence : Pièce [B-0037](#), p. 10 et 11, notes (4) et (5).

Préambule :

Le calcul du résultat pondéré final de la qualité du service à la clientèle pour l'année témoin 2016 a été effectué sur la base du nombre de clients résidentiel moyen et du nombre de clients CII moyen selon les statistiques de fin de quart 2016.

Demandes :

- 3.1 Veuillez préciser ce que signifient les statistiques de fin de quart 2016.
- 3.2 Veuillez expliquer pourquoi la moyenne de clients pour toute l'année 2016 n'est pas utilisée comme ce fut le cas pour les années antérieures à 2015.
- 3.3 Veuillez indiquer comment Gazifère prévoit assurer la continuité des résultats obtenus, le cas échéant.

**ALLOCATION DU COMPTE AJUSTEMENT DU COÛT DU GAZ NATUREL ET CALCUL DE LA
RÉCUPÉRATION/REMBOURSEMENT TOTAL**

4. Référence : Pièce [B-0104](#), p. 2, note (6).

Préambule :

La Régie note une demande excédentaire durant la journée du 13 février 2016.

Demandes :

- 4.1 Veuillez préciser les raisons de la demande excédentaire du 13 février 2016.
- 4.2 Veuillez indiquer le tarif autorisé et chargé par Enbridge Gas Distribution Inc. pour cette demande excédentaire.
- 4.3 Veuillez élaborer sur les moyens que Gazifère pourrait envisager pour limiter ses appels de pointe.

- 5. Références :** (i) Pièce [B-0104](#), note (10);
(ii) Dossier d'ajustement du coût du gaz d'octobre 2016, [annexe XIII](#).

Préambule :

(i) Gazifère explique le calcul de l'écart de 144 754 \$ provenant de la liquidation des écarts de revenus découlant de l'application de tarifs provisoires de distribution au 1^{er} trimestre 2016 comme suit : volume budgété x tarif provisoire versus volume budgété x tarif autorisé.

(ii) Gazifère présente un suivi concernant la liquidation des écarts de revenus découlant de l'application des tarifs provisoires durant la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2016.

Demandes :

- 5.1 Veuillez présenter les calculs effectués pour chacun des mois du 1^{er} trimestre de 2016 en précisant les volumes budgétés, les tarifs provisoires et les tarifs autorisés utilisés.
- 5.2 Veuillez mettre à jour le tableau de l'annexe XIII de la référence (ii).

- 6. Référence :** Pièce [B-0104](#), p. 3, note (11).

Préambule :

Gazifère présente le tableau des écarts mensuels entre les livraisons et les consommations de gaz naturel des clients en service de livraison comptabilisés au compte cumulatif de gaz.

Demandes :

- 6.1 Veuillez préciser les unités de mesure pour chacune des lignes du tableau et confirmer les informations suivantes :
- La première ligne du tableau représente le solde du compte cumulatif de gaz du service Ontario-T en terme de volume;
 - La deuxième ligne du tableau représente le solde du compte cumulatif de gaz du service Western-T en terme de volume;
 - La cinquième ligne du tableau représente la variation du solde en dollars du compte cumulatif de gaz du service Ontario-T;
 - La sixième ligne du tableau représente la variation du solde en dollars du compte cumulatif de gaz du service Western-T.
- 6.2 Veuillez expliquer ce que représente la contrepartie en dollars à la dernière ligne du tableau.

- 7. Références :**
- (i) Pièce [B-066](#), notes (2) et (3);
 - (ii) Pièce [B-0072](#), notes (2) et (3);
 - (iii) Dossier R-3924-2015, pièce [B-0511](#), p.2, ligne 1.3.

Préambule :

- (i) Gazifère utilise les facteurs d'allocation de 35 % pour la composante « pointe » et de 65 % pour la composante « saisonnier » approuvés par la décision D-2006-158 pour répartir la composante « équilibrage » du Rider C. [nous soulignons]
- (ii) Gazifère utilise les facteurs d'allocation de 35 % pour la composante « pointe » et de 65 % pour la composante « saisonnier » approuvés par la décision D-2006-158 pour répartir la composante « équilibrage » de la demande excédentaire non autorisée (« Unauthorized Overrun ») de EGD. [nous soulignons]
- (iii) La classification des coûts au 31 décembre 2016 approuvée par la Régie établit des facteurs d'allocation de 20 % (pointe) et de 80 % (saisonnier) pour la composante « équilibrage ».

Demande :

- 7.1 Veuillez indiquer les raisons pour lesquelles, pour l'année 2016, Gazifère n'utilise pas les résultats de la classification des coûts au 31 décembre 2016 approuvée par la Régie pour répartir la composante « équilibrage » du Rider C et du « Unauthorized Overrun » de EGD.

- 8. Références :**
- (i) Pièce [B-0067](#), notes (2) et (3);
 - (ii) Pièce [B-0070](#), notes (2) et (3);
 - (iii) Dossier R-3924-2015, pièce [B-0511](#), p.2, lignes 1.1et 1.6.

Préambule :

- (i) Gazifère utilise les facteurs d'allocation de 40 % pour la composante « annuel» et de 60 % pour la composante « pointe » selon la classification des coûts dans le dossier R-3840-2013 pour répartir le Rider E. [nous soulignons]
- (ii) Gazifère utilise les facteurs d'allocation de 40 % pour la composante « annuel» et de 60 % pour la composante « pointe » selon la classification des coûts dans le dossier R-3840-2013 pour répartir l'ajustement des coûts de Niagara Gas. [nous soulignons]
- (iii) La classification des coûts au 31 décembre 2016 approuvée par la Régie établit des facteurs d'allocation de 40 % (annuel) et de 60 % (pointe) pour les composantes « coût de livraison » et « Niagara Gas ».

Demande :

- 8.1 Veuillez indiquer les raisons pour lesquelles, pour l'année 2016, Gazifère ne réfère pas aux résultats de la classification des coûts au 31 décembre 2016 approuvée par la Régie.

PGEE

Programme d'abaissement de la température des chauffe-eau

9. **Références :** (i) Dossier R-3924-2015, [D-2015-120](#), p.30 ;
(ii) Dossier -3969-2016, Pièce [B-0048](#), p.4 ;
(iii) Pièce [B-0076](#), pages 3-4.

Préambule :

- (i) Dans sa décision, la Régie écrivait :

« [83] La Régie remarque que le programme Abaissement de la température des chauffe-eau représente près de 50% des économies initialement prévues pour le secteur résidentiel. Il s'agit d'une mesure à coût nul, aussi bien pour les participants que pour le Distributeur et sa clientèle. Ce programme contribue donc de manière importante à la rentabilité globale du PGEE de Gazifère et la Régie doit s'assurer que son impact est correctement évalué. [...]

[85] En ce qui a trait au gain unitaire de ce programme, Gazifère indique que la valeur de 55,4 m³ est entièrement associée à l'abaissement de la température du chauffe-eau et qu'aucune part des économies n'est attribuable aux produits économiseurs d'eau chaude. La Régie comprend de cette réponse que le calcul établissant l'économie d'énergie unitaire de cette mesure, tel qu'expliqué en preuve⁶⁰, ne tient compte d'aucune augmentation du volume consommé d'eau chaude, pour certains usages, qui pourrait résulter de l'abaissement de température.

[86] La Régie prend acte des résultats du programme Abaissement de la température des chauffe-eau présentés au rapport annuel 2014, mais juge qu'il y a une surestimation potentielle des économies de ce programme, qui devra être évaluée aux fins de la fermeture réglementaire 2015. » [nous soulignons]

- (ii) Dans le dossier de fermeture réglementaire 2015, Gazifère explique :

« Notre analyse a porté sur une révision de l'algorithme proposé par Econoler et des hypothèses employées lors du calcul des gains unitaires.

La source principale d'incertitude touchant à l'approche proposée réside dans la réduction du Facteur d'énergie moyen des chauffe-eaux installés. La correction proposée par Econoler s'appuie sur une étude de 2010 réalisée par le Center for Energy and Environment pour le

compte du Minnesota Office of Energy Security. Cette étude présente les résultats d'une étude in-situ des performances énergétiques de chauffe-eau résidentiel, et notamment de l'impact de la consommation d'eau réelle (en volume et en profil de consommation) sur le facteur d'efficacité réel des appareils.

Une révision de l'étude initiale a pu confirmer la justesse de la méthodologie et des hypothèses retenues malgré le nombre limité de sites (30 sites) ayant participé à l'étude. Ainsi, nous retenons les hypothèses énoncées par Econoler ainsi que les gains unitaires pour ce programme de 55,4 m³/chauffe-eau. » [nous soulignons]

(iii) Dans le rapport Dunsky du 21 avril 2016, présentant le calcul des économies réelles des programmes de Gazifère, on peut lire :

« Dans le cas du programme d'abaissement de la température, l'économie d'énergie correspond au gaz naturel qu'il aurait fallu pour amener la température de 55 °C à 60 °C. La consommation journalière d'eau chaude reste la même que celle du projet-pilote PE113, puisqu'elle a été estimée pour des ménages typiques.

L'équation est la suivante :

$$\text{Gain unitaire} = [(T_i - T_f) \times C_p \times \text{Conso}_{\text{jour}} \times 365] / [35\,915 \times \text{FÉ}]$$

Où :

- › T_i est la température initiale de consigne de 60 °C;*
- › T_f est la température finale de consigne de 55 °C ;*
- › C_p est la chaleur massique de l'eau, de 3,97 Btu/L;*
- › Conso_{jour} est la consommation journalière d'eau chaude par ménage, estimée à 134,9 L. Cette valeur est obtenue à partir de l'étude de mesurage et ajustée pour le nombre d'occupants par ménage (2,3), estimé grâce au sondage participant réalisé dans le cadre de l'évaluation du programme PE 113 de Gaz Métro. [...]*

Les gains unitaires ont été confirmés lors du dossier de fermeture 2015. Aucune information additionnelle ne vient modifier les analyses réalisées, le gain unitaire est maintenu à 55,4 m³/chauffe-eau. »

Demandes :

- 9.1 Veuillez clarifier en quoi la révision de l'algorithme de calcul présentée en référence (ii), portant sur les paramètres influençant le rendement énergétique des chauffe-eau, répond aux préoccupations de la Régie exprimées en référence (i), sur l'augmentation du volume réel consommé d'eau chaude qui résulte de l'abaissement de température pour certains usages.
- 9.2 Veuillez expliquer comment la révision de l'étude initiale, mentionnée en référence (ii) a permis de conclure au maintien des gains unitaires initiaux de 55,4 m³ par chauffe-eau.

- 9.3 Veuillez indiquer si, à votre connaissance, la valeur de 134,9 L de consommation quotidienne moyenne d'eau chaude par foyer mentionnée en référence (iii) a été constatée pour une température d'eau chaude de 60°C ou de 55°C.
- 9.4 Veuillez justifier, indépendamment de la réponse à la question précédente, de maintenir un volume de soutirage identique selon que l'eau est à 55°C ou à 60°C. Dans votre réponse, veuillez traiter de l'exemple du volume réel d'eau chaude à 55°C, plutôt qu'à 60°C, soutiré par une douche pour une même température d'eau froide de 5°C, une même durée, un même débit à la pomme de douche et un même niveau de confort de l'utilisateur.
- 9.5 Veuillez indiquer si le Distributeur est en mesure d'évaluer les effets croisés de la mesure d'abaissement de température d'eau chaude sur la consommation d'électricité, notamment dans le cas des appareils électroménagers ayant un contrôle de la température de lavage.

SUIVI ANNUEL DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

- 10. Références :** (i) Pièce [B-0079](#), p. 40 à 64;
(ii) Pièce [B-0009](#), p. 2, note 5.

Préambule :

- (i) Gazifère fournit en référence (i) les factures d'achat de gaz et de transport. La somme des factures reliées au Tarif 200 d'Enbridge Gas Distribution Inc. totalisent 30 545 466 \$ et celles de Niagara Gas Transmission 1 334 281 \$.
- (ii) La pièce en référence (ii) indique un coût du gaz pour le tarif 200 de 28 372 065 \$ et de 1 334 281 \$ pour Niagara Gas Transmission.

Demande :

- 10.1 Veuillez concilier l'écart de 2 173 401 \$ entre les références (i) et (ii) relatif aux factures de gaz du Tarif 200 d'Enbridge Gas Distribution.

BÉNÉFICE NET RÉGLEMENTÉ

- 11. Références :**
- (i) Pièce [B-0006](#), p. 1;
 - (ii) Dossier R-3924-2015, phase 1, pièce [B-0090](#), p. 6 à 8.

Préambule :

(i) « *En effet, Gazifère a réalisé un bénéfice net réglementé de 3 293 847\$ (voir GI-6, document 1, page 1 de 2, ligne 11). Le rendement autorisé sur l'avoir de l'actionnaire au taux de 9,10 %, tel qu'approuvé par la Régie dans sa décision D-2015-120, se chiffre à 2 862 529\$ (voir GI-6, document 1, page 1 de 2, ligne 13). L'excédent de rendement se chiffre donc à 431 319\$ après impôts (voir GI-6, document 1, page 1 de 2, ligne 15) ou 590 039\$ avant impôts (voir GI-6, document 1, page 1 de 2, ligne 21).* »

(ii) Dans le dossier R-3924-2015 phase 1, Gazifère fournit les composantes de l'excédent de rendement avant impôts de 902 179\$ pour l'année 2014.

Demande :

11.1 Veuillez fournir les composantes de l'excédent de rendement avant impôts de 590 039 \$ pour l'année 2016. Veuillez expliquer.

- 12. Références :**
- (i) Pièce [B-0009](#), p. 1;
 - (ii) Pièce [B-0079](#), annexe 1.

Préambule :

(i) Gazifère présente à la colonne 1 les données du bénéfice net selon les états financiers vérifiés.

(ii) États financiers vérifiés au 31 décembre 2016, dont l'état des résultats et la note 12 relative au bénéfice résultant des activités non réglementées avant les impôts sur les bénéfices.

La Régie présente au tableau suivant la conciliation entre les données vérifiées du rapport de l'auditeur indépendant (référence (ii)) et les données présentées à la colonne 1 de la pièce [B-0009](#) (référence (i)).

Conciliation des états financiers vérifiés de l'année 2016

(en 000 \$)	Selon les E/F vérifiés (référence(i))	Selon les E/F vérifiés (référence (ii))	Selon la note 12 ANR	Sous-total	Écarts
REVENUS					
Ventes de gaz	54 808	54 808		54 808	0
Autres produits	10 707	851	10 471	11 322	-615
Revenus d'intérêts	16		16	16	0
	65 531	55 659	10 487	66 146	-615
CHARGES					
Coût du gaz	29 964	29 964		29 964	0
Exploitation	12 208	12 089	145	12 234	-26
Amortissement	9 637	5 611	4 025	9 636	1
Taxes municipales et autres	731	731		731	0
Charge d'intérêts	2 307	2 483	440	2 923	-616
	54 847	50 878	4 610	55 488	-641
Activités non réglementées (ANR)		5 877	-5 877	0	
Bénéfice avant impôts	10 684	10 658	0	10 658	26
Impôts sur le revenu	2 915	2 915		2 915	
Bénéfice net	7 769	7 743	0	7 743	26

Les écarts observés sont dus aux arrondis.

Demandes :

12.1 Veuillez expliquer les écarts de plus de 600 000 \$ de la charge d'intérêts et des autres produits.

12.2 Veuillez indiquer si Gazifère peut fournir la conciliation du bénéfice net entre les données vérifiées du rapport de l'auditeur indépendant (référence (ii)) et celles présentées à la référence (i), à compter du prochain dossier de fermeture des livres. Sinon, veuillez expliquer.

- 13. Références :** (i) Décision [D-2016-014](#), p. 32 et 33;
 (ii) Décision [D-2016-014](#), p. 20.

Préambule :

(i) « [99] La Régie est d'avis que le regroupement de l'amortissement des comptes de stabilisation avec les autres charges des Affaires réglementaires ne présente pas adéquatement la réalité économique de Gazifère. Une présentation distincte serait plus utile et pertinente aux fins de l'analyse et de la présentation des données du revenu requis.

[100] Pour ces motifs, la Régie ordonne à Gazifère de présenter, au plus tard le 16 février 2016, l'amortissement des comptes de stabilisation distinctement des autres charges des Affaires réglementaires. Elle lui ordonne également de mettre à jour le tableau 2 du revenu requis de la présente décision, pour les années 2014 à 2016 en complétant la ligne « Amortissement des comptes de stabilisation ». ».

(ii) Le tableau 2 présente l'évolution du revenu requis pour la période 2014-2016. La rubrique « Amortissement des comptes de stabilisation » est présenté distinctement et suit la rubrique « Amortissement des immobilisations ».

Demande :

13.1 Veuillez présenter distinctement la rubrique « Amortissement des comptes de stabilisation » suivant la rubrique « Amortissement des immobilisations » au bénéfice net réglémenté. Veuillez déposer les pièces révisées suivantes : [B-0009](#), [B-0010](#), [B-0013](#) et autres pièces s'il y a lieu.

14. Références : (i) Décision [D-2016-014](#), p. 38;
(ii) Dossier R-3969-2016, phase 2, pièce [B-0387](#).

Préambule :

(i) Dans la cause tarifaire 2016, la Régie mentionne que :

« [128] Ce retour à la méthode du coût de service doit permettre aux participants et à la Régie d'évaluer les charges nécessaires à la prestation de service, non pas globalement comme dans le cadre d'un mécanisme incitatif, mais de manière plus détaillée. La Régie rappelle que le fardeau de prouver la nécessité de chacun des montants réclamés appartient au Distributeur.

[129] Pour faire cette démonstration, Gazifère a initialement présenté les charges demandées pour l'année témoin 2016 en fonction des besoins de chacun de ses services. Par la suite, ces charges ont été présentées selon leur nature.

[130] La Régie remarque que la preuve initiale soumise par le Distributeur permettait difficilement de juger du caractère nécessaire des charges requises. Toutefois, celle-ci s'est bonifiée en cours de dossier. Dans la présente décision, la Régie utilise la présentation des charges selon leur nature mais tient compte de l'ensemble des justifications fournies, tant par nature que par service. »

(ii) Dans la cause tarifaire 2017, Gazifère présente les dépenses d'exploitation selon leur nature, pour l'année historique 2015, l'année autorisée 2016, l'année de base (4/8) 2016 et la cause 2017.

Demandes :

- 14.1 Veuillez présenter les dépenses d'exploitation par nature, sous le même format de la référence (ii), pour l'année historique 2015, l'année autorisée 2016, l'année de base (4/8) 2016 et l'année historique 2016. Veuillez également fournir les écarts entre l'année historique 2016 et l'année autorisée 2016, et les écarts entre l'année historique 2016 et l'année historique 2015. Veuillez expliquer les écarts importants.
- 14.2 Veuillez indiquer si Gazifère peut fournir les dépenses d'exploitation par nature et les explications des écarts, à compter du prochain dépôt du dossier de fermeture des livres. Sinon, veuillez expliquer.

15. Référence : Décision [D-2017-028](#), p. 44.

Préambule :

« [160] La Régie est d'avis que la présentation des salaires et avantages sociaux doit distinguer les montants avant la capitalisation de ceux après la capitalisation, afin que les différents postes budgétaires soient établis sur une base commune. De plus, cette distinction permet de présenter l'impact de la capitalisation et l'application de certains principes d'établissement de la base de tarification.

[161] Conséquemment, la Régie ordonne à Gazifère de présenter, à compter du prochain dossier tarifaire, les salaires et avantages sociaux avant et après la capitalisation, selon le format des tableaux 7 et 8 de la présente décision, pour l'année historique, l'année autorisée, l'année de base et l'année témoin.

[162] De plus, la Régie ordonne à Gazifère, à compter du prochain dossier tarifaire, d'expliquer les écarts relatifs aux salaires et avantages sociaux avant la capitalisation, ainsi qu'au taux de capitalisation, et de présenter l'information liée à l'évolution des effectifs selon le format du tableau 6 de la présente décision. » [nous soulignons]

À partir des tableaux 6, 7, et 8 de la décision D-2017-028, la Régie a préparé les tableaux suivants :

Tableau 6 :

Évolution du nombre d'ÉTC avant et après la capitalisation	2015	2016	2016	Écart	Écart
	année historique	année autorisée	année historique	AH 2016 AA 2016	AH 2016 AH 2015
Cadres- total	33,27	33,70			
(moins) partie immobilisations	7,24	7,10			
Cadres- partie charges	26,03	26,60			
Non cadres- total	42,85	42,80			
(moins) partie immobilisations	11,23	11,40			
Non cadres- partie charges	31,62	31,40			
ÉTC total- partie immobilisations	18,47	18,50			
ÉTC total- partie charges	57,65	58,00			
Total	76,12	76,50			

Sources : pièce [B-0347](#) du dossier 3969-2016, p. 12.

Tableau 7 :

Salaires avant et après la capitalisation <i>(En milliers de \$)</i>	2015	2016	2016	2016	Écart	Écart
	année historique	année autorisée	année de base (4/8)	année historique	AH 2016 AA 2016	AH 2016 AH 2015
Salaires avant la capitalisation	6 048	5 803	5 944			
Partie capitalisée	(1 351)	(1 320)	(1 375)			
Salaires - après la capitalisation	4 697	4 483	4 569			
<i>Pourcentage de capitalisation</i>	-22%	-23%	-23%			

Tableau 8 :

Avantages sociaux avant et après la capitalisation <i>(En milliers de \$)</i>	2015	2016	2016	2016	Écart	Écart
	année historique	année autorisée	année de base (4/8)	année historique	AH 2016 AA 2016	AH 2016 AH 2015
Régimes de retraite (RR)	458	77	77			
Assurances groupes	525	548	538			
Avantages sociaux (RRQ, AE, etc)	773	751	805			
Bonis	979	1 070	1 029			
Reclassement au CFR	(401)					
Sous-total avant capitalisation	2 333	2 446	2 449			
Partie capitalisée	(505)	(538)	(584)			
Sous-total après capitalisation	1 828	1 908	1 865			
<i>Pourcentage de capitalisation</i>	-22%	-22%	-24%			

Demandes :

- 15.1 Veuillez confirmer les données de l'année autorisée 2016 et fournir les données pour l'année historique 2016 du tableau 6 présenté en référence. Veuillez également expliquer les écarts entre l'année autorisée 2016 et l'année historique 2016 et entre les années historiques 2015 et 2016.
- 15.2 Veuillez confirmer les données et compléter les tableaux 7 et 8 présentés en référence. Veuillez également expliquer les écarts.
- 15.3 Veuillez indiquer si Gazifère peut fournir les tableaux 7 et 8, ainsi que les explications des écarts, à compter du prochain dépôt du dossier de fermeture des livres. Sinon, veuillez expliquer.

BASE DE TARIFICATION

16. Référence : Pièce [B-0026](#).

Préambule :

Gazifère présente au tableau suivant l'état comparatif de la base de tarification 2016 (moyenne des 13 mois, en 000 \$), entre la fermeture 2016 et la fermeture 2015.

NO DE LIGNE	DESCRIPTION	BASE DE TARIFICATION (moyenne de 13 mois)		FERMETURE 2016 vs FERMETURE 2015	
		FERMETURE 2016 (1)	FERMETURE 2015 (2)	\$	%
		1	2	3	4
1	Immobilisations réglementées	148,163	142,176	5,986	4.2
2	Amortissement cumulé réglementé	(63,838)	(59,161)	(4,677)	7.9
3	Valeur nette réglementée	84,324	83,015	1,309 (3)	1.6
4	Frais reportés cause tarifaire	117	187	(71)	(37.8)
5	Ajustement du coût du gaz	(1,267)	(483)	(784) (4)	162.5
6	Auto-assurance	(134)	(220)	85	(38.8)
7	Stabilisation de la température	(3,292)	(3,694)	402 (5)	(10.9)
8	Stabilisation du gaz perdu	(309)	(138)	(171) (6)	123.8
9	Fonds de roulement	(798)	(1,080)	282 (7)	(26.1)
10	TOTAL	78,641	77,589	1,052	1.4

À partir du tableau en référence, la Régie a préparé le tableau suivant :

Base de tarification (moyenne des 13 soldes) (En milliers de \$)	2015	2016	2016	Écart	Écart
	année historique	année autorisée	année historique	AH 2016 AA 2016	AH 2016 AH 2015
Immobilisations réglementées	142 176		148 163		5 987
Amortissement cumulé réglementé	(59 161)		(63 838)		(4 677)
Valeur nette réglementée	83 015		84 325		1 310
Frais reportés cause tarifaire	187		117		(70)
Ajustement du coût du gaz	(483)		(1 267)		(784)
Auto-assurance	(220)		(134)		86
Stabilisation de la température	(3 694)		(3 292)		402
Stabilisation du gaz perdu	(138)		(309)		(171)
Fonds de roulement	(1 080)		(798)		282
TOTAL	77 587		78 642		1 055

Les écarts observés sont dus aux arrondis.

Demandes :

- 16.1 Veuillez compléter le tableau précédent préparé par la Régie, en indiquant les données de l'année autorisée 2016. Veuillez également fournir les écarts entre l'année historique 2016 et l'année autorisée 2016. Veuillez expliquer les écarts importants.
- 16.2 Veuillez indiquer si Gazifère peut fournir l'état comparatif avec les données de l'année historique précédente, l'année autorisée et les données de l'année historique de fermeture, ainsi que les écarts et les explications entre l'année historique et l'année autorisée et entre l'année historique précédente et l'année historique de fermeture, à compter du prochain dépôt du dossier de fermeture des livres. Sinon veuillez expliquer.

17. **Référence :** Pièce [B-0021](#), p. 1.

Préambule :

Gazifère présente l'évolution de la base de tarification 2016. La valeur nette des immobilisations réglementées passe de 84 676 535 \$ au 1^{er} janvier 2016 à 86 271 283 \$ au 31 décembre 2016.

La Régie prépare le tableau suivant :

Valeur comptable nette (VCN) des immobilisations (en 000 \$)	2015	2016	2016	Écart	Écart
	Fermeture	Cause	Fermeture	Réel 2016 vs Réel 2015	Réel 2016 vs Cause 2016
VCN montant réel (prévu) au 1 ^{er} janvier	83 064	86 510	84 677	1 613	(1 833)
Additions					
Retraits (échanges)					
Additions (nettes des retraits)	6 469	7 227	5 982	(487)	(1 245)
Produits de disposition					
Retraits (échanges)					
Coût de retraits					
Charge d'amortissement					
Charge d'amortissement (nette)	(4 876)	(4 792)	(4 387)	489	405
Valeur comptable nette au 31 décembre	84 678	88 945	86 271	1 594	(2 674)
Valeur selon la moyenne des 13 soldes	83 015	87 176	84 324	1 309	(2 852)

Sources : Tableau préparé à partir des pièces [B-0015](#) du dossier R-3969-2016, [B-0492](#), du dossier R-3924-2015 et [B-0021](#).

Demandes :

- 17.1 Veuillez compléter le tableau en référence (zones ombragées). Veuillez expliquer les écarts.
- 17.2 Veuillez expliquer les écarts de -1 833 000 \$ et 1 613 000 \$ reliés au solde d'ouverture au 1^{er} janvier.
- 17.3 Veuillez indiquer si Gazifère peut fournir l'évolution des immobilisations réglementés selon le format du tableau présenté en référence et les explications des écarts, à compter du prochain dépôt du dossier de fermeture des livres. Sinon veuillez expliquer.

SYSTÈME DE PLAFONNEMENT ET D'ÉCHANGE DE DROITS D'ÉMISSION (SPEDE)

- 18. Références :**
- (i) Décision [D-2017-028](#), p. 81;
 - (ii) Dossier R-3969-2016, pièce B-0448 (pièce confidentielle).

Préambule :

(i) « [352] La Régie demande à Gazifère de déposer au plus tard le 29 mars 2017, à 12h, et, par la suite, à chaque dossier tarifaire, une mise à jour des tableaux 15 et 16 afin, notamment de présenter les quantités achetées en fonction du millésime et non en fonction des besoins de l'année. »

(ii) Tableaux sur le suivi des droits d'émission de gaz à effet de serre pour les périodes 2015-2017 et 2018-2020.

Demande :

18.1 Veuillez déposer, sous pli confidentiel, une mise à jour des tableaux en référence, avec les données réelles et estimées au 31 décembre 2016, pour les périodes de conformité 2015-2017 et 2018-2020.

SUIVI DU PROJET PONT FOURNIER

19. Référence : Pièce [B-0040](#), p. 1.

Préambule :

	Catégorie	Coût réel au 31 décembre 2016	Budget (D-2016-067)	Écart	
1	Abandon et enlèvement de conduite	-	54,768	(54,768)	(1)
2	Amélioration (NPS 12 à NPS 16)	192,775	192,775	-	
3	Construction	210,904	177,398	33,506	(1)
4	Consultants	117,170	167,331	(50,162)	
5	Ing., admin. et gestion internes	60,986	71,150	(10,163)	
6	Matériel	61,733	164,643	(102,910)	(2)
7	Servitude	50,939	52,500	(1,561)	
8	Entrepreneur	1,331,190	1,574,375	(243,185)	(3)
9	Total des coûts du projet	2,025,697	2,454,940	(429,243)	
10	Contribution du MTQ	(875,000)	(1,011,842)	136,842	
11	Intérêts	52,566	-	52,566	
12	Coût du projet pour Gazifère	1,203,263	1,443,098	(239,835)	

Notes : (1) Le coût de l'abandon est compris dans le coût de construction et l'enlèvement de la conduite n'a pas fait partie des travaux de 2016. L'enlèvement de la conduite sera effectué au même moment que les travaux de réfection du pont Fournier prévus par le MTQ à l'été 2017.

(2) Le budget du matériel a été estimé lors de la planification car les prix des fournisseurs n'étaient pas connus à ce moment. De plus, le matériel n'a pas été facturé en totalité avant le 31 décembre 2016.

(3) L'écart représente principalement les provisions de contingence qui n'ont pas été utilisées.

Demandses :

- 19.1 Veuillez préciser si l'enlèvement de la conduite qui sera effectué à l'été 2017 entraînera d'autres coûts que les 54 768 \$ identifiés à la note 1, et si oui lesquels.
- 19.2 Veuillez préciser quelle valeur de matériel, identifié à la note 2, a été facturée après le 31 décembre 2016 et, le cas échéant, combien reste-t-il encore à facturer à ce jour.
- 19.3 Veuillez confirmer qu'il ne reste pas d'autres coûts à venir sauf ceux identifiés aux réponses 19.1 et 19.2. Si non, veuillez élaborer et quantifier.

SUIVI DES PROGRAMMES COMMERCIAUX

- 20. Références :**
- (i) Pièce [B-0041](#), p. 2 et 3;
 - (ii) R-3924-2015, pièce [B-0077](#), p. 10;
 - (iii) Pièce [B-0042](#), p. 1;
 - (iv) Pièce [B-0043](#), p. 1.

Préambules :

(i)

415 Rue de l'Atmosphère	
La description du projet, soit le nombre d'étages et d'unités et, le cas échéant, les types et le nombre d'équipements et de sorties de gaz installés;	<ul style="list-style-type: none"> • 3 étages, 6 logements par étages pour un total de 24. • 1 client commercial pour le chauffage de la rampe extérieure, du garage et des espaces communs. • Chauffe-eau sans réservoir dans chaque logement. • 19 lignes BBQ, 1 cuisinière et 6 foyers.
Le montant d'aide offert	8024 \$, soit moins que le maximum possible de 18 000 \$
Les évaluations effectuées par l'entrepreneur de Gazifère et par l'installateur du promoteur	Option 1, compteurs au garage Lignes à gaz : 79 500 \$ Option 2, compteurs aux étages Ligne à gaz : 61 500 \$
425 Rue de l'Atmosphère	
La description du projet, soit le nombre d'étages et d'unités et, le cas échéant, les types et le nombre d'équipements et de sorties de gaz installés;	<ul style="list-style-type: none"> • 3 étages, 6 logements par étages pour un total de 24. • 1 client commercial pour le chauffage de la rampe extérieure, du garage et des espaces communs. • Chauffe-eau sans réservoir dans chaque logement. • 24 lignes BBQ, 11 cuisinières et 9 foyers.
Le montant d'aide offert	18 000 \$, équivalent à l'écart soumis par les entrepreneurs
Les évaluations effectuées par l'entrepreneur de Gazifère et par l'installateur du promoteur	Option 1, compteurs au garage Lignes à gaz : 79 500 \$ Option 2, compteurs aux étages Ligne à gaz : 61 500 \$
L'analyse globale de la rentabilité	Voir analyse déposée comme pièces GI-7, document 3.2. À noter que l'analyse de rentabilité a été faite sur la base des informations connues au moment de déterminer l'aide au constructeur. À ce moment, <u>aucun périphérique n'a été pris en compte dans l'analyse de rentabilité. Il appert que des périphériques sont installés dans les différents logements, ce qui mènera utilement à une rentabilité additionnelle.</u>

[nous soulignons]

La Régie note à la référence (i) que, malgré que les évaluations effectuées par l'entrepreneur de Gazifère et par l'installateur du promoteur présentées pour les options 1 et 2 sont identiques pour

les deux immeubles, soit à 79 500 \$ et 61 500 \$ respectivement, le montant d'aide offert est différent, soit de 8 024 \$ pour le 415 contre 18 000 \$ pour le 425.

(ii)

Appareil	Consommation annuelle estimée en m ³	Revenu par m ³	Revenus distribution sur cinq ans	Subvention (basée sur consommation anticipée sur 5 ans)	Prévision de participants 2016
Cuisinière	113	0.2581	\$ 145.83	150 \$	15
Sècheuse	115	0.2581	\$ 148.41	150 \$	10
BBQ	100	0.2581	\$ 129.05	150 \$	30
Chauffe piscine	1200	0.2581	\$ 1,548.60	1500 \$	10
Foyer (s'il n'y a pas de chauffage au gaz naturel)	600	0.2581	\$ 774.30	800 \$	10
Appareil de chauffage mural à ventilation directe	650	0.2581	\$ 838.83	850 \$	10
Chauffe-eau instantané sans réservoir	433	0.2581	\$ 558.79	550 \$	10
Chauffe-eau 50 gallons « power vent »	600	0.2581	\$ 774.30	800 \$	20
Foumaise (96% efficacité)	2000	0.2581	\$ 2,581.00	2500 \$	5

(iii)

Multy-Residential Program_Building 415
 Financial Feasibility - 55 year Horizon
 Parameters and Results

Line No.	Col. 1 Description	Col. 2	Col. 3 Year 0	Col. 4 Year 1	Col. 5 Year 2	Col. 6 Year 3	Col. 7 Year 4	Col. 8 Year 5	Col. 9 Year 6	Col. 10 Year 7	Col. 11 Year 8	Col. 12 Year 9	Col. 13 Year 10	Col. 14 Year 11-55
FEASIBILITY PARAMETERS														
1.	Discount Rate		5.57%											
2.	CCA Rate		6.00%											
3.	Tax Rate		26.90%											
4.	Municipal Tax rate		0.75%											
5.	Capital Tax Rate		0.00%											
6.	Customer Revenue Horizon													
7.	Residential (Years)		55											
8.	Commercial (Years)		55											
9.	Customer Additions													
10.	Residential			24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11.	Commercial			1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12.	Total Annual Volumes													
13.	Residential (m ³)			7,200	14,400	14,400	14,400	14,400	14,400	14,400	14,400	14,400	14,400	14,400
14.	Commercial (m ³)			3,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000
15.	Capital Costs													
16.	Mains (Dollars)		0											
17.	Contribution in Aid of Construction (Dollars)		-											
18.	Distribution Mains			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19.	Services (Dollars)			48,476	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20.	Meters (Dollars)			2,500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21.	Subsidy (Dollars)			8,024	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22.	Annual Revenues (Dollars)			5,827	11,653	11,653	11,653	11,653	11,653	11,653	11,653	11,653	11,653	11,653
23.	Annual O&M (Dollars)			1,144	2,288	2,288	2,288	2,288	2,288	2,288	2,288	2,288	2,288	2,288
FEASIBILITY RESULTS														
24.	Net Present Value (Dollars)		5,125											
25.	Profitability Index		1.09											
26.	Contribution in Aid of Construction (Dollars)		-											
27.	IRR		6.2%											
28.	Levelized Rate Impact (55 years)		0.000%											
29.	Cross-Over Year		Year 14											

Note a) 50% effectivity considered for the first year revenues of customer adds

(iv)

Multy-Residential Program_Building 425
 Financial Feasibility - 55 year Horizon
 Parameters and Results

Line No.	Col_1 Description	Col_2	Col_3 Year 0	Col_4 Year 1	Col_5 Year 2	Col_6 Year 3	Col_7 Year 4	Col_8 Year 5	Col_9 Year 6	Col_10 Year 7	Col_11 Year 8	Col_12 Year 9	Col_13 Year 10	Col_14 Year 11-55
FEASIBILITY PARAMETERS														
1.	Discount Rate	5.57%												
2.	CCA Rate	6.00%												
3.	Tax Rate	26.90%												
4.	Municipal Tax rate	0.75%												
5.	Capital Tax Rate	0.00%												
6.	Customer Revenue Horizon													
7.	Residential (Years)	55												
8.	Commercial (Years)	55												
9.	Customer Additions													
10.	Residential			24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11.	Commercial			1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12.	Total Annual Volumes													
13.	Residential (m ³)			7,200	14,400	14,400	14,400	14,400	14,400	14,400	14,400	14,400	14,400	14,400
14.	Commercial (m ³)			3,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000
15.	Capital Costs													
16.	Mains (Dollars)		0											
17.	Contribution in Aid of Construction (Dollars)		-											
18.	Distribution Mains			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19.	Services (Dollars)			32,056	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20.	Meters (Dollars)			2,500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21.	Subsidy (Dollars)			18,000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22.	Annual Revenues (Dollars)			5,627	11,653	11,653	11,653	11,653	11,653	11,653	11,653	11,653	11,653	11,653
23.	Annual O&M (Dollars)			1,144	2,288	2,288	2,288	2,288	2,288	2,288	2,288	2,288	2,288	2,288
FEASIBILITY RESULTS														
24.	Net Present Value (Dollars)	12,411												
25.	Profitability Index	1.24												
26.	Contribution in Aid of Construction (Dollars)	-												
27.	IRR	7.4%												
28.	Levelized Rate Impact (55 years)	-0.001%												
29.	Cross-Over Year	Year 12												

Note a) 50% effectivity considered for the first year revenues of customer adds

La Régie note que, basé sur les consommations annuelles estimées présentées à référence (ii), le volume annuel pour la portion résidentielle de l'édifice 415 devrait être d'environ 16 000 m³, soit 24 fois 433 m³ pour les chauffe-eau, 19 fois 100 m³ pour les BBQ, 1 fois 113 m³ pour la cuisinière et 6 fois 600 m³ pour les foyers. Selon le même exercice, le volume annuel pour la portion résidentielle de l'édifice 425 devrait être d'environ 19 400 m³. Or, tel qu'il apparaît aux lignes 13 des références (iii) et (iv), les volumes estimés sont, dans les 2 cas, de 14 400 m³.

Demandes :

- 20.1 Veuillez préciser, et le cas échéant, corriger la description des édifices 415 et 425 rue de l'Atmosphère : « 3 étages, 6 logements par étage pour un total de 24 ».
- 20.2 Veuillez expliquer comment ont été établis les montants d'aide offerts pour chacun des immeubles présentés au préambule (i) et justifier l'écart en chiffrant chaque élément explicatif.
- 20.3 Veuillez expliquer l'extrait souligné de la référence (i) et commenter l'observation de la Régie au préambule (iv) en expliquant pourquoi le Distributeur utilise les mêmes hypothèses de volume annuel résidentiel, soit de 14 400 m³ pour les 2 immeubles.

Veillez préciser comment a été établie l'estimation de volume annuel de 14 400 m³ pour chaque immeuble.

- 20.4 Veillez préciser si, au moment de la fixation du montant d'aide offerte pour chaque immeuble, Gazifère connaissait le nombre et la description des équipements devant être installés dans chaque immeuble. Veuillez commenter.
- 20.5 Veillez préciser si, au 31 décembre 2016, Gazifère connaissait le nombre et la description des équipements devant être installés dans chaque immeuble. Si non, veuillez préciser à quel moment la liste des équipements décrite au préambule (i) a été établie, en précisant si cette liste découle de signatures d'ententes avec les clients des immeubles concernés.
- 20.6 Veillez déposer les analyses financières telles que présentées aux références (iii) et (iv), mais en tenant compte du volume annuel estimé pour l'ensemble des équipements décrits au préambule (i) et en spécifiant la consommation annuelle estimée pour chacun des appareils. Veuillez déposer les chiffriers excel opérationnels respectifs, incluant toutes les formules, les fonctions, les données et les notes explicatives permettant d'effectuer, au besoin, toute itération.

- 21. Références :**
- (i) Pièce [B-0041](#), p. 4;
 - (ii) Dossier R-3924-2015, pièce [B-0077](#), p. 10;
 - (iii) Décision [D-2016-014](#), p. 57.

Préambule :

(i)

2- Programme dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel dans le secteur résidentiel

Programmes	Nombre de participants	Montants offerts	Nombre de participants versus les dollars octroyés	Analyse de rentabilité et analyse de l'impact tarifaire, selon un scénario de base et un scénario avec effritement de 1 % par année
Cuisinière	7	1 050 \$	1 050 \$/7 = 150 \$	GI-7, documents 3.4 et 3.5
Sécheuse	0	0	0	s.o.
Chauffe piscine	5	7 500 \$	7 500 \$/5 = 1500 \$	GI-7, documents 3.6 et 3.7
Appareil de chauffage mural à ventilation directe	0	0	0	s.o.
Chauffe-eau instantannée sans réservoir	3	1 650 \$	1 650 \$/3 = 550 \$	GI-7, documents 3.8 et 3.9
Chauffe-eau 50 gallons « power vent »	5	4 000 \$	3 200 \$/5 = 800 \$	GI-7, documents 3.10 et 3.11
Fournaise 96 % efficacité	7	17 500 \$	15 000 \$/7 = 2 500 \$	GI-7, documents 3.12 et 3.13
BBQ	4	600 \$	600 \$/4 = 150 \$	GI-7, documents 3.14 et 3.15

(ii)

Appareil	Consommation annuelle estimée en m ³	Revenu par m ³	Revenus distribution sur cinq ans	Subvention (basée sur consommation anticipée sur 5 ans)	Prévision de participants 2016
Cuisinière	113	0.2581	\$ 145.83	150 \$	15
Sécheuse	115	0.2581	\$ 148.41	150 \$	10
BBQ	100	0.2581	\$ 129.05	150 \$	30
Chauffe piscine	1200	0.2581	\$ 1,548.60	1500 \$	10
Foyer (s'il n'y a pas de chauffage au gaz naturel)	600	0.2581	\$ 774.30	800 \$	10
Appareil de chauffage mural à ventilation directe	650	0.2581	\$ 838.83	850 \$	10
Chauffe-eau instantané sans réservoir	433	0.2581	\$ 558.79	550 \$	10
Chauffe-eau 50 gallons « power vent »	600	0.2581	\$ 774.30	800 \$	20
Foumaise (96% efficacité)	2000	0.2581	\$ 2,581.00	2500 \$	5

(iii) Dans la décision D-2016-014, la Régie précisait au paragraphe 227 : « *En ce qui a trait aux mesures liées au barbecue et au foyer, la Régie est préoccupée par leur rentabilité. En effet, les estimations de consommation annuelle de ces périphériques, présentées par Gazifère, divergent grandement des estimations utilisées par Gaz Métro. La justesse des hypothèses sous-jacentes à chacune de ces estimations n'a pas été démontrée, ni dans un cas, ni dans l'autre.* »

Demandes :

- 21.1 Veuillez indiquer, pour chacun des programmes/appareils des tableaux en préambule, combien de mois complets de consommation réelle ont été cumulés au 31 décembre 2016.
- 21.2 Veuillez indiquer, pour chacun des programmes/appareils des tableaux en préambule, quelle est la consommation réelle totale correspondant au nombre de mois complets de consommation cumulés au 31 décembre 2016.
- 21.3 Veuillez élaborer si, sur la base de ces données préliminaires et partielles, Gazifère considère que certaines hypothèses de consommations annuelles, telles que présentées au préambule (ii), devraient être révisées, et si oui comment.